



## Réclamation Frais de scolarité

-----  
Par Avety

Bonjour,

Mon fils a fréquenté un lycée privé en 2018-2019.

Nous avons reçu avec surprise un premier courrier de réclamation d'impayé d'un montant de 235 euros en avril 2023 et un deuxième courrier la semaine dernière.

Pouvons-nous contester cette réclamation?

Cordialement

Mme Avety

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Et vous pensiez avoir tout payé ?

Répondez avec les preuves de tous vos paiements et l'erreur devrait être rectifiée rapidement.

-----  
Par Avety

Merci beaucoup pour la réponse !

Malheureusement je ne retrouve plus les justificatifs concernés. Nous avons soigneusement réglé toute facture que l'établissement nous a envoyée. Il n'a jamais été question d'un impayé jusqu'à présent. L'établissement nous a adressé la première réclamation quatre ans après, en avril 2023, comme indiqué dans mon précédent message.

-----  
Par yapasdequoi

Alors il va falloir rechercher vos reçus.

Parce que la prescription de 5 ans leur permet encore de vous poursuivre en cas d'impayé.